



## Accident de la route - responsabilités

Par **Lion2706**, le **04/01/2010** à **18:53**

Bonjour,

Circulant en voiture en ville, je m'engage sur un carrefour marqué par un feu (vert dans mon sens de circulation) ; au milieu du carrefour, je suis percuté par un véhicule arrivant de ma gauche, et qui a aussi un feu (rue perpendiculaire).

Blessé, je suis évacué à l'hôpital par les pompiers alors que les policiers prennent les dispositions de l'autre conducteur et à priori d'un témoin en sa faveur.

Auditionné par les services de police dans les jours qui suivent, on me laisse entendre que le Parquet rendra sa décision en se basant sur les 3 auditions (tiers, témoin, et moi).

Ainsi on me précise que je risque fort de voir tous les torts retenus contre moi (allant jusqu'à une amende et un retrait de points) suite aux déclarations du témoin. Comment prouver sa bonne foi ??

La parole d'une personne (non assermentée à ma connaissance) a-t-elle autant de poids dans la législation française ?

Dans ces conditions, chacun d'entre nous peut aller au Commissariat du coin déclarer que son pire ennemi a grillé un feu rouge ???

D'avance merci pour vos réponses.

Par **fif64**, le **05/01/2010** à **09:02**

Le problème dans votre cas, c'est qu'il y'a 2 personnes qui disent blanc et une qui dit noir. Le tribunal va donc croire la majorité. Si vous ne pouvez amener aucun témoin pour confirmer votre version, cela va être dur.

La seule solution pour vous en sortir serait éventuellement de trouver des liens unissant le témoin et l'autre conducteur, mais.....

Par **Lion2706**, le **07/01/2010** à **09:11**

Merci pour votre réponse, même si les choses semblent mal engagées pour moi car jusqu'à présent, je n'ai pas pu trouver de témoin en ma faveur ; d'ailleurs à ce sujet si quelqu'un connaît un site (fiable) où l'on peut lancer des appels à témoin, je suis preneur.

Sinon pour ce qui est des éventuels lien entre le tiers et son témoin, cela est impossible à prouver étant donné que je n'ai même pas son identité.